

Séance du 12 avril 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Présents : 9

Votants : 9

**Objet : Approbation du Compte administratif 2020 et affectation des résultats –
Lotissement du Jeppe**

L'An Deux Mille Vingt et Un, le douze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BATS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPOUY, Maire

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 08/04/2021

Présents : Jean-Marc DUPOUY, Paula MARTINET, Gaëlle MARTIN, François DEDEBAN, Gérard DUYTSCHÉ, Joël VIDOT, Karine LESPIAU, Marc DABESCAT et Laurent DUMARTIN

Absent excusé : Marie-Blanche JOLY

Le Conseil a élu pour Secrétaire Madame Karine LESPIAU.

Considérant que les réalisations de l'année 2020 font apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- | | |
|------------|------------|
| - Dépenses | 44 195.24€ |
| - Recettes | 46 255.24€ |

Soit un excédent de fonctionnement de 2 060€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- | | |
|------------|------------|
| - Dépenses | 0€ |
| - Recettes | 41 903.58€ |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres présents, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- approuve le compte administratif 2020 du budget primitif du Lotissement de Jeppe
- Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 au budget primitif 2021 du budget communal comme suit

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes : art 7551 – 2 060€

Fait et délibéré les Jour, Mois et An ci-dessus.

Le Maire,
DUPOUY Jean-Marc

